

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2023

La DGALN vous propose l'action de formation n° 23-235

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION : ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DURABLES

MONTAGE ÉCONOMIQUE D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via le lien suivant : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=28416

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Accompagnement des projets d'aménagement durables » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id_rub=4389

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation à l'aménagement durable sur la plateforme EcoQuartier : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations/>

QUAND ?

19 au 21 juin 2023

date limite d'inscription
1^{er} juin 2023

OÙ ?

CVRH de ROUEN

Chemin de la Poudrière
76120 Le Grand Quevilly

**Cette formation sera organisée d'ici fin
2023 par le CVRH de Nantes
(une session est déjà programmée à Nancy fin juin)**

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / AD4
Chef(fe) de projet : Colin CAUCHOIS
colin.cauchois@developpement-durable.gouv.fr

DGALN – Sous-direction des ressources humaines et des compétences
Rémy BLANES – Responsable du pôle développement des compétences
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet développement des compétences

vos contacts au CVRH

Cheffe de projet : Valérie CARRIÉ-LABAUME

valerie.carrie-labaume@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Comprendre le processus global d'élaboration d'un montage financier d'une opération d'aménagement,
- Connaître les stratégies et les outils à disposition pour maîtriser les coûts et les risques liés au foncier,
- Mettre à jour les connaissances sur les modalités de financement des équipements publics,
- Connaître les grands postes d'un bilan d'aménagement, distinguer le bilan d'aménagement et le bilan promoteur et comprendre comment les bilans s'articulent,
- Comprendre l'impact des choix de programmation et d'aménagement sur les différents bilans,
- Comprendre l'intérêt des études de programmation en phase amont du projet et leur impact sur les différents bilans afin de répondre aux besoins de tous

le public concerné – les pré-requis

Collectivités Territoriales :

- Élus
- Agents des services techniques et opérationnels
- Chefs de projet des programmes de revitalisation des centres-bourgs, des PVD, d'ACV, de renouvellement urbain, d'ORT...

Services de l'État :

- D(R)EAL et DDT(M)
- Services centraux du MTE et du MCTRCT
- UDAP, SGAR, ANCT, ANRU, ADEME...

Partenaires :

- Aménageurs et SEM
- UNAM, USH, FNAU, PNR, CAUE,
- Professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes) et bureaux d'études

CONTEXTE

Le Grenelle de l'Environnement (2007), la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015), la COP21 (2015), la Convention citoyenne pour le climat (2020) et le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (2021) confirment l'attente de la société française pour des solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier. Tous les acteurs doivent ainsi œuvrer pour faire émerger des projets urbains de qualité, économes en espace et sobres d'un point de vue énergétique, permettant de renouveler l'attrait des quartiers et des centres.

Les feuilles de route Habiter la France de Demain et EcoQuartier 2030 dévoilées en 2021 et 2022 donnent le cap sur les priorités et les mesures à mettre en œuvre dans la décennie en cours.

Collectivités en milieu rural, centres-bourgs, villes moyennes, grandes villes, métropoles : chaque territoire, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre tous les enjeux et principes d'aménagement durable de l'échelle du quartier à l'échelle du territoire.

L'un des enjeux principaux de l'aménagement durable relève de la question de son financement et de son approche en coût global : on ne financera pas aujourd'hui la ville de demain comme l'on a pu financer la ville d'hier, tant les leviers de création de la valeur urbaine évoluent. L'intégration du développement durable, des effets du changement climatique, du retour à une certaine territorialisation de l'économie ou encore des transitions numérique et démographique impactent fortement les aménageurs dans la conduite de leur action et dans le financement d'opérations d'aménagement durable qui répondent aux besoins de tous.

Au-delà de la connaissance des acteurs de l'aménagement, il convient donc d'identifier les leviers mobilisables et les possibilités d'optimisation du montage économique d'une opération d'aménagement durable selon les spécificités du contexte dans lequel elle s'inscrit.

Cette formation s'appuie sur la démarche écoquartier, qui dans sa charte, rappelle qu'il s'agit notamment de « réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire » et d' « intégrer la dimension financière tout au long du projet ».

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Florence DROUY – introduction (Cheffe du Bureau des Villes et territoires durables /DGALN)

Denis CROZIER (CEREMA)

Quentin LAMOUR (ADEQUATION)

Programme :

La formation alterne séquences théoriques et interventions de professionnels, avec un exercice de mise en pratique sur un cas concret d'opération d'Écoquartier.

Voici les principaux sujets qui seront abordés :

- les acteurs de l'aménagement : leurs modalités d'intervention
- les filières d'aménagement : impact sur la maîtrise du projet et le partage des risques
- les marchés fonciers : l'importance d'une stratégie foncière
- les bilans d'aménagements : comprendre les dépenses et recettes et identifier les leviers d'optimisation
- le bilan promoteur : comprendre la logique du compte à rebours et les impacts de la programmation
- le coût global : éléments de réflexion et de mise en application.